
DIRECTION DU TRÉSOR

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION ET DE RECENSEMENT DES
CAMBISTES DE COTONOU, PORTO-NOVO ET SEME-KRAKE

=====

RAPPORT

DU 21 AU 31 DECEMBRE 2018

Du 21 au 31 décembre 2018, il a été organisé une campagne de sensibilisation et de recensement, des cambistes exerçant à Cotonou, Porto-Novo et Sèmè-Kraké. L'objectif de ladite campagne était de sensibiliser ces derniers sur les risques liés à l'exercice de cette activité.

Au cours des séances d'information, l'équipe de sensibilisation, constituée des responsables du Ministère de l'Economie et des Finances, de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, de la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF) et de la Brigade Economique et Financière, a expliqué dans les différentes langues, les risques que courent les cambistes dans l'exercice de leurs activités et les avantages liés à l'obtention d'un agrément de change manuel. Au total, il a été recensé sur les quatre sites où a lieu la campagne deux cent onze (211) cambistes. Cet effectif est réparti comme suit : vingt neuf (29) cambistes recensés au cours de l'étape de Joncquet ; soixante dix huit (78) cambistes enregistrés à Dantokpa ; trente-neuf (39) cambistes pour l'étape de Porto-Novo et soixante cinq (65) cambistes recensés à Sèmè-Kraké.

Des dépliants conçus dans le cadre de la campagne de sensibilisation sont distribués aux cambistes sur tous les sites de sensibilisation.

1- Campagne de Cotonou :

La campagne de sensibilisation et de recensement des cambistes de cotonou a eu lieu au marché Dantokpa et à Joncquet.

✓ Etape de Dantokpa :

La campagne de sensibilisation et recensement a démarré le 21 décembre 2018, à 10heures 20 minute à la Direction Générale de la Société de Gestion des Marchés Autonomes (SOGEMA).

A l'entame, monsieur Raoul DANDJINOU, représentant le Directeur Général de la SOGEMA, a souhaité la bienvenue aux participants et a remercié les cambistes pour avoir répondu massivement présent à l'appel. Dans son intervention, il a mis l'accent sur les difficultés et risques que rencontrent les cambistes dans le marché Dantokpa et a souligné que c'est ce qui a conduit les responsables du Ministère de l'Economie et des Finances et ceux de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest à organiser cette campagne de sensibilisation.

Il a fini par rassurer les cambistes en leur faisant comprendre que la présente séance est une sensibilisation et non une séance qui sera suivie de répression ou de délogement des cambistes du marché.

Monsieur ADODO Soumanou, Receveur Général du Trésor représentant le Ministre de l'Economie et des Finances empêché, a dans son mot d'ouverture précisé l'objectif de la présente campagne qui est de sensibiliser les cambistes sur les risques liés à l'exercice de leur activité.

Il ressort de son allocution, que le besoin de faciliter les tractions financières entre les peuples a conduit à l'exercice de l'activité de change manuel et que cette activité s'exerce depuis des lustres par des particuliers appelés cambistes dans un environnement d'insécurité total au mépris du capital financier engagé, voire de la vie humaine. Pour pallier ces risques que courent les cambistes, le Ministre de l'Economie et des Finances invite chaque cambiste à remplir les formalités d'obtention de l'agrément de change manuel pour pouvoir exercer dans un environnement réglementé et sécurisé.

Il a fini son discours de lancement en exhortant les participants à accorder un intérêt particulier aux explications qui seront données et de ne pas hésiter à exposer leurs préoccupations.

Après les mots du Receveur Général du Trésor, Madame TCHEFFA Reine- Fleur de la Direction du Trésor, a présenté en français le dépliant conçu dans le cadre de la présente sensibilisation. Madame KIKI Evelyne de la BCEAO, a ensuite expliqué le contenu du dépliant en langue nationale goun. Certains points ont été renchérissés en yoruba par Madame AKADIRI Maïmounatou de la Direction du Trésor.

A la suite des diverses explications du dépliant, les cambistes ont exposé leurs préoccupations et inquiétudes.

L'inquiétude notée chez les cambistes et d'ailleurs sur tous les sites de sensibilisation est que l'idée sous-jacente de cette campagne serait la perception des impôts par l'Etat. Le Receveur Général du Trésor, reprenant la parole, les a apaisés tout en expliquant de nouveau le but de la présente campagne de sensibilisation. Il a été appuyé par le représentant du Directeur de la SOGEMA qui a rassuré l'assistance des bonnes intentions de l'équipe chargée de la sensibilisation.

Les cambistes ont également demandé comment l'état compte les soutenir car ils sont financièrement à bout de souffle.

Madame KIKI Evelyne est revenue sur quelques aspects. En quittant l'informel pour le formel, le cambiste devient un agréé de change manuel. Il exerce son activité dans un environnement sécurisé et pourra bénéficier de formation de la part de BCEAO. Elle a fini par la description du processus d'obtention de l'agrément et a fait savoir que l'assistance de la BCEAO et de la Direction du Trésor ne leur fera pas défaut dans le processus d'obtention de l'agrément.

Après ces explications de la BCEAO, les cambistes ont souhaité l'accompagnement financier de l'Etat dans l'obtention de l'agrément de change manuel. Ils ont également souhaité que l'état les identifie car il y aurait des intrus parmi eux.

✓ *Etape de Joncquet :*

La campagne de sensibilisation des cambistes exerçant dans le quartier Joncquet a eu lieu à la salle de conférence du cinquième arrondissement de Cotonou le 24 décembre 2018. Démarré à 10 heures 45 minutes par les propos introductifs du Chef du 5ème arrondissement de Cotonou Monsieur LOKOSSA LOKOSSOU Comlanvi, qui dans son mot de bienvenue à inviter les participants à suivre avec attention la présente séance de sensibilisation.

A sa suite, le Directeur du Trésor Monsieur AZIAGNIKOUDA Clément a dans son mot d'ouverture souhaité la bienvenue aux participants avant de mettre l'accent sur l'objectif de la présente séance. Il a enfin exhorté les uns et les autres à accorder une attention particulière aux messages.

Après les mots introductifs du Directeur du Trésor, Madame TCHEFFA Reine-Fleur a donné lecture du contenu du dépliant qui est partagé aux cambistes. Monsieur KOUNOU Julien de la BCEAO, membre de la délégation a assuré la traduction et l'explication du contenu du dépliant en langue nationale GOUN, renforcer en yoruba par Madame AKADIRI Maïmounatou.

Les cambistes ont été ensuite invités à intervenir. De leurs interventions, on peut retenir les questions suivantes :

- Combien coute les formalités d'obtention de l'agrément ?
- Puisse que vous avez parlé de casier judiciaire, quel sort sera réservé à celui qui a été condamné une fois ?

4



- La formalisation du cambiste implique le paiement des impôts. A combien pourrait on évaluer le montant de l'impôt à payer ?
- Comment l'Etat peut-il financièrement aider les cambistes ?

En répondant aux questions, le Directeur du Trésor, a fait savoir que :

- les formalités pour obtenir l'agrément sont gratuites. Il suffit de fournir les pièces exigées et l'Etat se charge de vous délivrer l'agrément pour exercer l'activité ;
- par rapport à la préoccupation du deuxième intervenant, le directeur a fait savoir qu'il faut d'abord fournir les pièces exigées et solliciter l'agrément. Il revient au Ministère des Finances et à la BCEAO d'apprécier ;
- en réponse au troisième intervenant, le Directeur du Trésor a montré que le bon citoyen est celui qui s'acquitte régulièrement de ses impôts. "N'ayez pas peur du fisc" a-t-il ajouté avant de conclure que le domaine des impôts et taxes relève de la Direction Générale des Impôts ;
- en fin, au dernier intervenant, il a répondu ceci : avant que l'Etat ne vous vienne en aide, il est important que l'Etat vous identifie. D'où la nécessité de sortir du secteur informel pour le secteur formel en obtenant son agrément de change manuel.

La séance a pris fin aux environs de 12 heures 45 minutes sous les mots de clôture du Directeur du Trésor.

2- Campagne de Porto-Novo :

La campagne de sensibilisation a démarré à 10heures 47 minutes. Monsieur APITHY, Chef Service Equipement Marchand, représentant la Mairie de Porto-Novo, a dans son mot introductif souhaité la bienvenue à tout le monde. Il a apaisé les cambistes qui visiblement avaient des appréhensions par rapport à ladite séance. Il les a enfin invité à accorder un intérêt particulier à ladite séance.

Le Directeur du Trésor a quant à lui, remercié la Mairie de Porto-Novo pour les dispositions prises pour la réussite de cette séance. Il a ensuite expliqué le but de la campagne qui est celui de la sensibilisation des cambistes sur les risques liés à leur activité. Il a enfin ajouté que conformément à la réglementation en vigueur, chaque cambiste est invité à se formaliser pour sécuriser son activité.

8



Monsieur APITHY, en reprenant la parole a fait savoir à l'endroit des cambistes l'avantage de l'obtention de l'agrément. L'agrément sécurise l'exercice de l'activité et permet de quitter l'informel pour le formel. Ainsi, l'agréé de change pourra exercer son activité en toute quiétude et ne doit plus craindre les représailles du service marchand de la Mairie.

Après cette intervention, Monsieur Edouard DANNOUDO de la Direction du Trésor a donné lecture du contenu du dépliant. Madame KIKI Evelyne a expliqué en langue goun le contenu du dépliant renchérie en yoruba par madame AKADIRI Maïmounatou.

L'intervention des cambistes a constitué la phase suivante. On peut retenir des interventions :

- monsieur BAKARI Mouhamed Mounirou : Il déclare avoir déjà accompli les formalités pour l'obtention de l'agrément. Sa préoccupation est que le change manuel serait dépassé et qu'il faut passer au change électronique. Aussi tous les cambistes n'ont pas les moyens financiers pour acquérir un coffre-fort.
- monsieur AKINOTCHO Mourichide : Il a voulu savoir pourquoi les montants relatifs à la délivrance des allocations en devises aux voyageurs résidents sont plafonnés à deux millions (2 000 000) de francs CFA par voyageur.

Face à cette première liste d'intervention, le Directeur du Trésor a apporté des explications. Il faut une réglementation commune à l'ensemble des pays membres de l'UEMOA pour mettre en application le change électronique. A l'heure actuelle, la réglementation en vigueur est celle relative au change manuel. Par rapport au deuxième intervenant, le Directeur du Trésor a fait savoir que le transfert électronique n'est pas l'objet de la séance de ce jour.

Une deuxième liste d'intervention a été ouverte. Il s'agit de :

- monsieur LALA Hamidou : il a demandé une évaluation des coûts pour l'obtention de l'agrément. Aussi voudrait-il une réduction de la somme de 500.000 F CFA ou 1.000.000 de francs CFA représentant le soldede l'attestation bancaire entrant dans les pièces à fournir pour l'obtention de l'agrément ;
- monsieur SANNI Moukaram : a demandé à savoir le sort réservé aux cambistes qui demeureront toujours dans l'informel faute de moyen financier ;

- monsieur AKINOTCHO Moussibaou : a voulu connaître les mesures d'accompagnement pour les cambistes. Aussi, comment l'état compte gérer les cambistes des autres localités où il n'y a pas eu de séance de sensibilisation.

En réponse à cette deuxième liste d'intervention, le Directeur du trésor a apporté des explications :

- il n'y a pas de frais à payer pour obtenir l'agrément ;
- le règlement 09/2010/CM/UEMOA du 1er octobre 2010 offre deux possibilités pour l'obtention de l'agrément : soit individuellement (personne physique) soit en groupe (personne morale) ;
- ne pas avoir l'agrément relève d'exercer l'activité en toute illégalité. Vous êtes exhorté à quitter l'informel pour le formel.

Le président de l'association des cambistes de Porto-Novo a saisi cette opportunité pour remercier tous les cambistes pour avoir répondu présents et les a invité à se formaliser.

Le Directeur du Trésor a clos la séance en remerciant les participants pour l'intérêt accordé à la présente sensibilisation et les a exhorté à prendre l'une ou l'autre des deux voies inscrites dans le règlement 09/2010/CM/UEMOA du 1er octobre 2010 pour se formaliser.

C'est sur cette exhortation que cette sensibilisation des cambistes a pris fin à 12 heures 22 minutes à Porto-Novo.

3- Campagne de Sèmè-Kraké :

La séance de Sèmè Kraké le 27 décembre 2018 a été une étape spéciale compte tenu de sa position géographique, frontière Bénin-Nigeria. A ce lieu de sensibilisation, plusieurs cambistes en pleine activité ont participé à la séance d'information.

Dans son mot introductif, Monsieur Patrice GNANGA, représentant le Chef d'arrondissement de Sèmè-Kraké, a souhaité la bienvenue aux participants et a remercié l'équipe conjointe du trésor, de la BCEAO, et de la CENTIF pour cette initiative. Il a fait savoir que tel que les cambistes exposent leur fonds de roulement, ils sont exposés à beaucoup de risques.

9

Monsieur Clément AZIAGNIKOUDA, Directeur du Trésor, a expliqué que la séance de ce jour s'inscrit dans le cadre d'une campagne d'information et de sensibilisation des acteurs informels de change manuel sur la réglementation en vigueur. Il a dans son développement fait savoir aux cambistes de Sèmè-Kraké que c'est pour pallier les risques qu'ils encourent dans l'exercice de cette activité que le Ministère des Finances en collaboration avec la BCEAO et la CENTIF a initié cette campagne de sensibilisation qui a pour objet de sensibiliser les cambistes sur les risques liés à l'exercice de leur activité. Pour le Directeur du Trésor, l'exercice de l'activité de change manuel est soumis à l'autorisation préalable du Ministre en charge des Finances.

A la suite des explications du Directeur du Trésor, Madame TCHEFFA Reine-Fleur a donné lecture du contenu du dépliant. Madame KIKI Evelyne a expliqué en langue goun le contenu de dépliant qui a été distribué aux participants.

Après lecture et explication du dépliant, les cambistes ont été invités à prendre la parole. De leurs interventions on peut retenir :

- monsieur AGOSSOU Georges, président de l'association des cambistes de Sèmè-kraké, a d'abord suggéré une baisse du capital en ce qui concerne le solde de l'attestation bancaire. Ensuite il a demandé à savoir par rapport à l'avènement de la monnaie unique, à quoi aurai servir l'agrément de change manuel
- monsieur AHOUANDJINOU Pierre a demandé quelles dispositions prendre après l'obtention de l'agrément.
- madame VODOUNOU Brigitte a voulu savoir quelle sera l'assistance de l'Etat en cas d'éventuel problème dans l'exercice de leur activité.

Le Directeur du Trésor a apporté des réponses et explications à ces préoccupations.

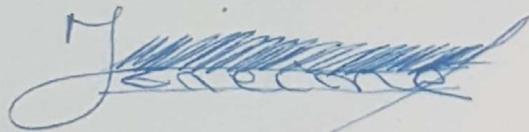
Il a fait savoir que la monnaie unique ne mettra pas fin au change manuel. Elle ne concerne que les pays de la CEDAO. Par rapport à la préoccupation de madame VODONOU, le Directeur a fait savoir que la BCEAO et le Ministère des Finances sont à leur disposition pour d'éventuelles préoccupations. En fin le directeur a rappelé aux uns et autres qu'après l'obtention de l'agrément, il ne sera plus question d'exercer l'activité de change manuel aux bords de la voie avec l'exposition de fortes sommes. Selon les conditions d'exercice décrites dans le §

règlement n°09/2010/CM/UEMOA du 1^{er} octobre 2010, l'exercice de change manuel s'exerce dans un local réservé à cet effet, avec la présence d'un agent de sécurité et la disponibilité d'un coffre-fort pour l'activité.

Plus aucune intervention n'étant enregistrée, le Directeur du Trésor a clos la séance, en remerciant les participants pour l'intérêt accordé à la présente sensibilisation et les a exhorté à prendre l'une ou l'autre des deux voies inscrites dans le règlement 09/2010/CM/UEMOA du 1^{er} octobre 2010 pour se formaliser.

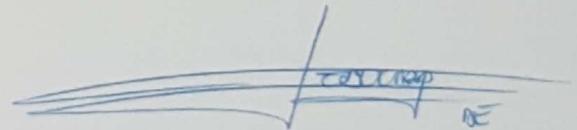
C'est sur cette exhortation que la campagne de sensibilisation des cambistes a pris fin.

Vu,
Chef du Service des Affaires Monétaire
Bancaire et du Portefeuille de l'Etat,



Reine-Fleur M. TCHEFFA

Le Rapporteur,



Edouard DANNOUNDO

